



Commune de Bora Bora
POPORA TO TATOU OIRE

Extrait de délibération
N°2025.00144 du 06 juin 2025

**Arrêtant et approuvant le Compte Administratif du « Budget Principal » du Maire
et le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2024 sous la
nomenclature comptable M14**

Le 06 juin 2025, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Gaston TONG SANG, Maire,

Présent(e)(s) : M. Gaston TONG SANG (Maire), M. Victor ROOMATAAROA (Maire délégué de Faanui), M. Luis TAUAROA (9ème adjoint), Mme Mareva TETAHIOTUPA née PEUE (8ème adjointe), M. Warren TEAHURAI (7ème adjoint), Mme Mere REUPENA NÉE TAMA (6ème adjointe), Pai AIHO (5ème adjoint), Mme Peggy VAHIMARAE née TEIHOTAATA (4ème adjointe), M. Tafirai TEHIHIPO (3ème adjoint), Mme Nélia MAIARII née TCHE (2ème adjointe), M. Willy TEMARII (1er adjoint), Mme Fifi DANY née REUPENA, M. Raimanutea TINORUA, Mme Vaite VANE, Mariana ATIU née TANOVA, M. Kidjohn TIORI, Nina MAURIN née VAHIMARAE, Mme Marie-France TIHOPU, Mme Imelda DROLLET née PEU, Mme Graziella POULIN née TAUAROA, M. Philippe TAUAROA, M. Yves TAI YU SING, M. Taihu TERAATEPO

Procurator(s) : M. Mahuru MARAKAI donne pouvoir à Pai AIHO (5ème adjoint), M. Teta PENEHATA donne pouvoir à M. Willy TEMARII (1er adjoint), Mme Gwendolina LING THIEM née DUGAN donne pouvoir à M. Yves TAI YU SING, Mme Marie France HAOTAI née PITO donne pouvoir à M. Victor ROOMATAAROA (Maire délégué de Faanui), Mme Miriama TETOFA née TUHIRO donne pouvoir à Mme Vaite VANE, M. Temarii TUMARAE donne pouvoir à M. Philippe TAUAROA, M. Taihu MATAIHU donne pouvoir à M. Gaston TONG SANG (Maire), Mme Stacy BONET donne pouvoir à Mme Marie-France TIHOPU, M. Tinirau ROIHAU donne pouvoir à M. Luis TAUAROA (9ème adjoint), M. Tinorua TETUANUITEFARERII donne pouvoir à M. Philippe TAUAROA

Absent(e)(s) excuse(e)(s) :

Absent(e)(s) :

M. Raimanutea TINORUA a été nommé secrétaire de séance.

Date de convocation : 30 mai 2025

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire a exposé à l'assemblée que :

La commune a reçu le 30 mai 2025 une lettre d'observation de la cheffe des subdivisions administratives des IDV et ISLV en date du 30 mai 2025 sur le retrait de la délibération n°2025-00022 en date du 25 mars 2025 approuvant le compte administratif du budget principal et le compte de gestion du receveur municipal, sur la lettre il est stipulé que le vote des comptes administratifs et de gestion ont été pris avant la signature du trésorier payeur général du compte de gestion soit le 11 avril 2025. Par conséquent, il est demandé de retirer ladite délibération et de proposer au membre du conseil municipal d'arrêter et d'approuver le Compte Gestion du receveur municipal et le Compte Administratif du Budget Principal du Maire pour l'exercice 2024.

Pour rappel, en section de Fonctionnement, on constate que les dépenses ont été réalisées à hauteur de 84% des crédits prévus (1 751 036 707 Fcfp sur 2 090 906 070 Fcfp) et les recettes ont évolué soit de 91% (1 906 397 068 Fcfp sur 2 090 906 070 Fcfp). En section d'Investissement, les dépenses ont été réalisées à hauteur de 73% des crédits prévus (967 399 430 Fcfp sur 1 327 087 050 Fcfp). Les recettes ont été réalisées à hauteur de 54% des prévisions inscrites (714 463 271 Fcfp sur 1 327 087 050 Fcfp). Les restes à réaliser sont d'un montant total de 204 066 342 Fcfp en Dépenses d'Investissement et de 160 786 380 Fcfp en Recettes d'Investissement, à reporter sur l'année 2025. En final, le résultat de l'exercice 2024 en Investissement présente un solde négatif de 95 217 984 Fcfp en dépenses d'Investissement comme résultat de clôture qui sera repris sur l'exercice 2025. Idem pour le résultat de Fonctionnement de l'exercice 2024 qui présente un solde excédentaire de 454 831 500 Fcfp conduisant à un résultat de clôture final et cumulé de 359 613 516 Fcfp.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du 1^{er} Adjoint au Maire :

- VU** la loi organique N° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU** la loi N° 2007-1719 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- VU** la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;

N°2025.00144 du 06 juin 2025

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_BU-987-200013795-20250606-2025_144-BF

- VU** la loi organique n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux communes de la Polynésie Française institué par l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 et modifié par la loi n°2007-1720 et la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 et en particulier l'article L. 2311-1 et suivants ;
- VU** la délibération n°2025.00022 du 25 mars 2025 arrêtant et approuvant le Compte Administratif du budget Principal du Maire et le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2024 sous la nomenclature comptable M14 ;
- VU** le compte de gestion du payeur des ISLV pour l'Exercice 2024 ;
- VU** la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2024 du Budget Principal par le Maire, Monsieur Gaston TONG SANG, et après s'être absenté de la salle lors du vote par les membres du Conseil Municipal ;
- VU** la lettre de la cheffe des subdivisions administratives des IDV et ISLV n°HC/137800/SAISLV/BCL/VM du 30/05/2025 sur le défaut d'adoption des comptes administratifs 2024 et budgets primitifs 2025 ;
- OUI** l'exposé du 1er Adjoint au Maire,

Dans sa séance du 6 juin 2025 ;

ADOPTE

Article 1er : Prend acte de la présentation faite du Compte Administratif 2024 du Budget Principal qui peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement (a)	Investissement (b)	Totaux (a) + (b)
Recettes	1 906 397 068	714 463 271	2 620 860 339
Dépenses	1 751 036 707	967 399 430	2 718 436 137
Résultat exercice 2024	155 360 361	-252 936 159	-97 575 798
Résultat exercice précédent	299 471 139	157 718 175	457 189 314
Résultat définitif de clôture 2024	454 831 500	-95 217 984	359 613 516

Article 2 : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
Constata la concordance des chiffres au niveau des deux comptes, et en ce qui concerne les résultats définitifs ;

Article 3 : Approuve le Compte Administratif et le compte de gestion qui présente un excédent global de **TROIS CENT CINQUANTE NEUF MILLIONS SIX CENT TREIZE MILLE CINQ CENT SEIZE FRANCS TTC (359 613 516 Fcp)** ;

Article 4 : la délibération n°2025.00022 du 25/03/2025 est abrogée ;

Article 5 : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 6 : Le 1er Adjoint au Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 06 juin 2025,
Ont signé l'ensemble des 22 membres présents à la séance.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le 1^{er} Adjoint au Maire



1^{er} Adjoint au Maire

Mr TEMARII Willy

Acte rendu exécutoire après publication le :

06/06/2025

et envoi en subdivision administrative des Iles Sous le Vent le :

.....
Le 1^{er} Adjoint au Maire



1^{er} Adjoint au Maire

Mr TEMARII Willy

RÉSULTATS DU VOTE :

VOTANTS : 31

N'a pas pris part au vote : 2

- Gaston TONG SANG
- Taihau MATAIHAU procuration à Gaston TONG SANG

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PROCURATION : 10